



Réglementation VTT 2007

Trophée de France des Teams VTT



- 1) La FFC met en compétition pour l'année 2007 le "TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS".
- 2) Le Trophée de France des Teams est ouvert à tous les teams officiellement enregistrés auprès de la FFC pour l'année en cours et ayant réglé leurs droits.
Chaque team devra déposer au moment de la création de son équipe la liste nominative des coureurs engagés. Chaque team ne pourra compter que jusqu'à 20 coureurs licenciés à la FFC maximums.
- 3) Comptage des points du classement général du Trophée de France des Teams :
 - 3.1. En référence au tableau 1 ci-joint en annexe, un barème spécifique d'attribution des points selon la discipline et la catégorie (voir tableau 2) sera utilisé pour chaque épreuve.
 - 3.2. Les épreuves prises en compte seront les Championnats de France de VTT 2007 ainsi que chacune des manches de Coupe de France de VTT 2007 (NB : Pour la descente : pas de prise en compte des manches de placement).
 - 3.3. Seront retenus et comptabilisés tous les points obtenus dans les divers classements par épreuve cités dans le tableau 1 par tout compétiteur français régulièrement engagé (les coureurs étrangers seront préalablement ôtés des résultats des épreuves avant attribution des points teams).
 - 3.4. La comptabilisation des points marqués par les meilleurs coureurs de chaque team toutes disciplines confondues, se fera de la manière suivante :
 - Championnats de France - 14 meilleurs coureurs
 - Coupe de France avec trois disciplines - 12 meilleurs coureurs
 - Coupe de France avec deux disciplines - 10 meilleurs coureurs
 - Coupe de France avec une discipline - 10 meilleurs coureurs
 - 3.5. Le classement général du Trophée de France des Teams sera effectué par l'addition des points obtenus par les teams (voir art 3.4) au classement du Trophée de France des Teams de toutes les épreuves effectivement organisées.
 - 3.6. Les 4 meilleurs résultats teams par discipline seront pris en compte pour le classement général si le nombre d'épreuve de Coupe de France est supérieur à 4.
 - 3.7. Le non port du maillot officiel du Team entraînera la perte des points du coureur pour son team (sauf dans le cadre d'une sélection officielle régionale ou départementale).

OBLIGATIONS DU TEAM

L'inscription au classement teams est effective dès lors que les conditions d'engagement suivantes sont remplies :

- 1) Enregistrement du Team par la FFC selon le dossier de déclaration des teams VTT dans le délai imparti.
- 2) L'inscription au Trophée de France des Teams est gratuite pour tous les teams régulièrement enregistrés pour la saison en cours.
- 3) Les teams n'auront pas la possibilité de commercialiser des produits sur leur emplacement.
En outre, cette démarche commerciale pourra faire l'objet d'un accord de partenariat soit avec la FFC, soit avec l'organisateur sur un autre emplacement réservé à cet effet.
En dehors de l'espace " Teams Officiels ", la FFC ou l'organisateur pourra commercialiser des emplacements avec des partenaires commerciaux.
- 4) Les tenues des coureurs devront être uniformes pour l'ensemble du team durant toute l'année et transmise à la FFC avec le dossier de candidature.
- 5) Les teams de club devront fournir un projet de formation.

OBLIGATIONS DE LA FFC

- 1) Sur les documents officiels (communiqués, listes de départ et feuilles de résultats) des épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, l'appellation des teams régulièrement engagés sera mentionnée à la suite des noms des coureurs en faisant partie.
- 2) Seuls apparaîtront sur les résultats officiels des épreuves comptant pour le TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS, les « Teams Officiels » régulièrement engagés.
- 3) Un classement spécifique teams sera réalisé et présenté comme tel dans tous les communiqués de presse à destination des REVUES SPECIALISEES, de "LA FRANCE CYCLISTE", des médias TV, RADIO, INTERNET, et sur le service télématique et dans les documents produits pour l'information générale.
- 4) Chaque team régulièrement inscrit pourra bénéficier sur chaque épreuve comptant pour le TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS d'un espace réservé de 50 m² (« Espace Teams ») proche du site. En dehors de l'espace Team, tout aménagement ou surface supplémentaire fera l'objet d'une facturation sur l'ensemble des manifestations officielles de la FFC.
- 5) Une présentation officielle des teams régulièrement engagés pourra avoir lieu à l'occasion d'une épreuve comptant pour le TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS.
- 6) La dotation du classement général final scratch du Trophée 2007 est fixée comme suit :

Scratch team	
1 ^e	: 2000 €
2 ^e	: 1400 €
3 ^e	: 700 €
Team de club	
1 ^e team club	: 700 €
2 ^e team club	: 500 €
3 ^e team club	: 300 €
Soit un total de 5600 €	
- 7) En cas de cessation du team pour l'année en cours, le classement des teams restera en l'état à la date officielle de cessation du team et les compétiteurs ne comptabiliseront plus de points à partir de cette date.
- 8) Chaque Team Manager recevra le journal officiel de la Fédération Française de Cyclisme : "La France Cycliste".
- 9) Maillot de l'Equipe de France :
 - Seuls les teams affiliés à l'UCI bénéficient d'un espace de 64 cm² sur le devant du maillot.

TABLEAU 1

Grille de points

PLACE	200.100	200.30	200.30bis	200.10	130.60	100.50	80.40	80.20	80.10	40.20	40.10
1	200	200	200	200	130	100	80	80	80	40	40
2	190	180	175	180	121	93	73	70	66	35	33
3	181	170	160	170	113	87	68	62	54	31	27
4	173	160	150	160	106	82	64	56	44	28	22
5	167	150	140	150	100	77	60	52	36	26	18
6	162	140	130	140	95	72	57	48	30	24	15
7	158	130	120	130	90	68	54	44	24	22	12
8	154	120	112	120	85	64	51	40	18	20	9
9	150	115	104	115	80	60	48	36	12	18	6
10	147	110	96	110	76	56	45	32	6	16	3
11	144	105	89		72	53	42	28		14	
12	141	100	83		68	50	39	24		12	
13	138	96	77		65	47	36	20		10	
14	135	92	71		62	44	34	16		8	
15	132	88	65		59	42	32	12		6	
16	130	84	60		56	40	30	10		5	
17	128	80	55		54	38	28	8		4	
18	126	76	51		52	36	26	6		3	
19	124	72	46		50	34	24	4		2	
20	122	68	41		48	32	22	2		1	
21	120	64	37		46	30	20				
22	118	60	32		44	29	19				
23	116	57	28		42	28	18				
24	114	54	24		40	27	17				
25	112	52	20		38	26	16				
26	110	50	16		36	25	15				
27	108	48	12		34	24	14				
28	106	46	8		33	23	13				
29	104	44	4		32	22	12				
30	102	42	2		31	21	11				
31	100				30	20	10				
32	98				29	19	9				
33	96				28	18	8				
34	94				27	17	7				
35	92				26	16	6				
36	90				25	15	5				
37	88				24	14	4				
38	86				23	13	3				
39	84				22	12	2				
40	82				21	11	1				
41	80				20	10					
42	78				19	9					
43	76				18	8					
44	74				17	7					
45	72				16	6					
46	70				15	5					
47	68				14	4					
48	66				13	3					
49	64				12	2					
50	62				11	1					
51	60				10						
52	58				9						
53	56				8						
54	54				7						
55	52				6						
56	50				5						
57	48				4						
58	46				3						
59	44				2						
60	42				1						
61	40										
62	39										
63	38										
64	37										
65	36										
66	35										
67	34										
68	33										
69	32										
70	31										
71	30										
72	29										
73	28										
74	27										
75	26										
76	25										
77	24										
78	23										
79	22										
80	21										
81	20										
82	19										
83	18										
84	17										
85	16										
86	15										
87	14										
88	13										
89	12										
90	11										
91	10										
92	9										
93	8										
94	7										
95	6										
96	5										
97	4										
98	3										
99	2										
100	1										



www.ttc.fr

TABLEAU 2
Barème d'attribution des points selon la discipline et la catégorie

	200.100	200.30	200.30 bis	200.10	130.60	100.50	80.40	80.20	80.10	40.20	40.10
XCO		Hommes Espoirs hommes	Scratch Dames		Juniors	Masters Cadets	Scratch Open régionale	Tandems Juniors Dames		Cadettes	
DH	Scratch général						Dames				
Championnats de France de 4X				Hommes				Juniors	Dames		
TRIAL				Elites					Experts		Nationaux Dames R1